

Les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes
dans l'habitat de la Dune-du-Nord aux îles-
de-la-Madeleine 6214-01-001



ASSOCIATION MADELINIENNE POUR LA
SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Présentation de l'AMSÉE à la consultation du BAPE sur
*les enjeux liés à l'implantation d'éoliennes
dans l'habitat floristique protégé de la Dune-du-Nord
aux îles-de-la-Madeleine*

3 mai 2017

L'Association madelinienne pour la sécurité énergétique et environnementale

- Initiative citoyenne,
- organisme indépendant à but non lucratif,
- fondé en 2015,
- qui œuvre spécifiquement en énergie sur le territoire terrestre et maritime des Îles de la Madeleine.

La mission de l'organisme

Promouvoir la sécurité énergétique et environnementale aux Îles-de-la-Madeleine

« Préjugé favorable » ...envers les énergies renouvelables



Publié le 7 juillet 2016 | par Magazine les Îles

Projet de parc éolien : 12 000 tonnes de moins de GES aux Îles-de-la-Madeleine

Un article original publié dans

les Îles
MAGAZINE

Publié le 13 septembre 2014 à 20h13 | Mis à jour le 13 septembre 2014 à 20h13

Déversement de diesel aux Îles-de-la-Madeleine: limiter les dégâts



Un pelle mécanique fait en action samedi à la matin en Cap-aux-Moules, mais celle-ci n'a pu trouver l'origine de la fuite.

PHOTO FOURNIE PAR DAVID HÉBERT



Un pétrolier au large. Image: Natalia Porowska

Un *statu quo* insoutenable

L'approvisionnement actuel (via centrale thermique au mazout) :

- 32 M de L de mazout no 6 transportés et brûlés annuellement
- 60 % de perte thermique non récupérée
- 130 000 T GES/an
- 2 M \$ bourse carbone en 2016
- 100 M \$ coût d'opération annuel
- 100 000 L diesel déversés en 2014
- 300 000\$ amende
- 30 M \$ nettoyage et décontamination

Un préjugé favorable à l'énergie éolienne...

L'AMSÉE est donc généralement favorable à la filière éolienne comme à tout autre projet d'énergie renouvelable,

- *pourvu que les impacts spécifiques et cumulatifs soient bien évalués et gérés,*
- *et que les efforts en réduction de la consommation et en efficacité énergétique se poursuivent.*

*L'AMSÉE ne favorise aucun scénario en particulier, mais plutôt un **cadre d'analyse de multiples scénarios** basé sur*

- la réduction de la consommation fossile,*
- la réduction des risques et impacts qui y sont associés,*
- le tout s'inscrivant dans une vision de développement durable de la communauté madelinienne.*

Source: Communiqué AMSÉE 21 juin 2016 « UNE MEILLEURE COMMUNICATION ANNONCÉE PAR HYDRO-QUÉBEC EST ATTENDUE »

<https://amsee.ca/2016/06/21/une-meilleure-communication-annoncee-par-hydro-quebec-est-attendue/>

Perception du projet

- **Projet de la Dune-du-Nord analysée selon une perspective de sécurité énergétique, tout comme l'ont été les autres projets énergétiques considérés dans le passé**
- **Enjeux relatifs à la protection de l'habitat floristique de la Dune-du-Nord sont abordés à 2 échelles, comme les autres projet**
 - **Impacts immédiats (petite échelle de temps et d'espace)**
 - **Impacts différés, ou indirects (échelles plus grandes)**

Analyse du projet de la Dune-du-Nord selon les 5 A de la sécurité énergétique*

CRITÈRE (ANGLAIS)	CRITÈRE (FRANÇAIS)	DIMENSION ABORDÉE
1. Availability	Disponibilité physique	Les facteurs géologiques et physiques de la disponibilité de la ressource énergétique.
2. Accessibility	Accessibilité géopolitique	Les facteurs géopolitiques encadrant l'accès à la ressource énergétique.
3. Affordabilité	Accessibilité économique	Les facteurs économiques permettant l'accès à la ressource énergétique à un prix abordable et avantageux en y incluant les coûts indirects et les externalités, de la production à la consommation.
4. Adaptability	Adaptabilité	Les facteurs adaptatifs de la ressource énergétique face aux contraintes évolutives, de la production à la consommation.
5. Acceptability	Acceptabilité socio-environnementale	Les facteurs socio-environnementaux encadrant l'accès à la ressource à un coût social et environnemental acceptable, de la production à la consommation.

* Popularisé lors du Sommet G8 à Gleneagles, 2005

Disponibilité de la ressource

- Avantage net du projet: ressource renouvelable, locale, abondante et « gratuite » (même si intermittente)
- Moyens de mitigation des inconvénients disponibles : force de pénétration, accumulation, etc.

Accessibilité financière du projet

- Contexte législatif québécois favorable au consommateur
- Régie intermunicipale de l'énergie GIM = promoteur (« Milieu local »)
- Expertise et expérience régionale en matière de développement éolien

Accessibilité physique de la ressource

- Site proche du système routier et facilement intégrable au réseau énergétique local
- Par contre, plusieurs contraintes géographiques et biologiques s'annoncent – ce qui justifie, au premier coup d'œil, notre présence ici.

Adaptabilité de la ressource

- Ressource renouvelable en expansion à l'échelle mondiale
- Technologie évoluant rapidement
- Par contre, potentiel douteux d'adaptabilité, d'expansion et d'évolution du site en question aujourd'hui, fait face à de nombreux obstacles

Acceptabilité sociale

- Exigée par Hydro-Québec (avec la rentabilité économique et les impacts environnementaux réduits)
- La question énergétique fait l'objet de nombreuses études et consultations publiques depuis le début du siècle
- Mais l'acceptabilité sociale demeure floue... et fuyante.
- Manque d'implication populaire, manque de cohérence et de transparence dans processus.

Un préjugé favorable... rudement mis à l'épreuve

Les écueils à un appui unilatéral :

- Confiance ébranlée par le processus et les acteurs
- Perspective d'avenir d'un réseau autonome en transition



Rapport sur la Consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne

Source:
http://www.muniles.ca/wp-content/uploads/rapport_final_commissaires-eoliens.pdf

2.3. Le mandat et ses limites

Le mandat confié à la commission consiste donc en une réflexion sur le potentiel de production d'énergie éolienne strictement à des fins de consommation locale, c'est-à-dire soit en complémentarité à la centrale thermique de l'Étang-du-Nord, soit pour une auto-production devant répondre aux besoins d'une industrie ou d'une résidence ou dans un but de recherche et de développement.

Afin de contribuer à cette réflexion, la population était donc invitée à faire part de ses préoccupations quant à l'intégration d'éoliennes dans le paysage madelinot, à définir les critères devant servir à déterminer l'emplacement et le type d'éoliennes pouvant être implantées sur le territoire et enfin à identifier les avantages et désavantages d'un développement éolien aux Îles.



4.2.4. Critères d'emplacement et de types d'éoliennes

Les participants font état de critères d'emplacement et de choix du type d'éoliennes devant guider d'éventuels projets de développement d'énergie éolienne aux Îles. Comme mentionné plus haut, les participants sont prêts à certains compromis dans le cadre de projet de petite envergure, comme dans le cas d'un projet de couplage diesel-éolien.

De façon générale, les participants croient qu'il est possible de minimiser l'impact de la présence d'éoliennes dans le paysage. On préfère que les éoliennes soient concentrées plutôt qu'éparpillées et qu'elles soient éloignées le plus possible des zones d'habitation. La sécurité des résidents est aussi une priorité. Toutefois, on hésite entre des éoliennes de taille petite ou moyenne qui auraient moins d'impacts sur le paysage et des éoliennes de grande taille qui permettraient d'en réduire le nombre total.



Également, la présence d'éoliennes doit le moins possible entraver la pratique de certaines activités telle que la pêche ou la cueillette. On tient à ce que les sites plus sensibles du point de vue environnemental, ou possédant une valeur patrimoniale, soient protégés autant que possible.

Mais il est essentiel, pour les participants, que toute démarche soit pleinement transparente, c'est-à-dire que le projet soit bien expliqué et que la population puisse être consultée. Les projets spécifiques doivent être acceptés par la population.

Dans cette démarche d'identification des critères d'emplacement d'éoliennes, des participants sont allés jusqu'à cibler quelques sites : La Cormorandière et les terrains jouxtant la centrale thermique. Ces sites sont pour ainsi dire « déjà dévastés ».

Malgré les difficultés techniques, le manque de connaissance et le coût élevé des éoliennes « offshore », des participants souhaitent que cette piste soit explorée compte tenu de ses impacts apparents moins importants sur le paysage et le bruit.





Sur la base d'informations apportées par M. Tita, Louis Fournier demande pourquoi ne serait-il pas possible d'installer des éoliennes dans les dunes. Monsieur Tita explique que certaines contraintes, par exemple au niveau de la protection des habitats, sont beaucoup plus strictes qu'au moment où on a implanté l'éolienne sur le site de la Cormorandière. Il faut aussi tenir compte de la notion d'érosion et de la distance du réseau principal (coûts de raccordement très importants). Il s'agit donc de prendre en compte une «gestion du risque» quand on parle d'implantation d'éoliennes dans les dunes.

- **Critères relatifs à l'aménagement du territoire**

- **Sociaux**

- Acceptabilité sociale
- Implication / consultation de la population sur les projets spécifiques

- **Environnementaux**

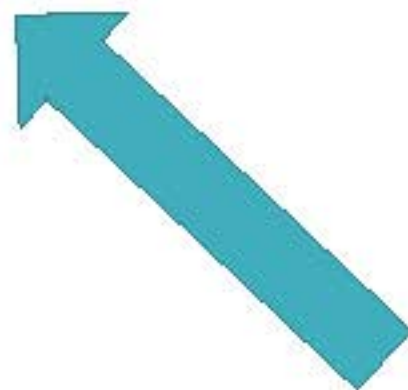
- Espèces fauniques et floristiques vulnérables
- Faune ailée
- Fonds marins (faune et flore) (offshore)

- **Paysage et patrimoine**

- Lieux et sentiers récréotouristiques
- Lieux culturels ou patrimoniaux
- Circuits panoramiques

- **Protection de la qualité de vie**

- Services de radiocommunication et de radiodiffusion
- Sécurité aérienne
- Accès au territoire public
- Bruit





- Que la Municipalité des Îles (conseil d'agglomération) soit le maître d'œuvre de l'encadrement de ce développement;
- Que les critères d'emplacement des éoliennes tiennent compte, entre autres, des éléments suivants :
 - Respect du paysage;
 - Respect de l'environnement;
 - Respect de la qualité de vie des citoyens;
 - Respect de l'utilisation du territoire.
- Que les retombées économiques et autres profitent à l'ensemble de la communauté.

De plus, les participants, en très grande majorité, souhaitent que le développement de l'énergie éolienne soit intégré dans une politique énergétique globale qui tienne compte autant de la production que de la consommation.



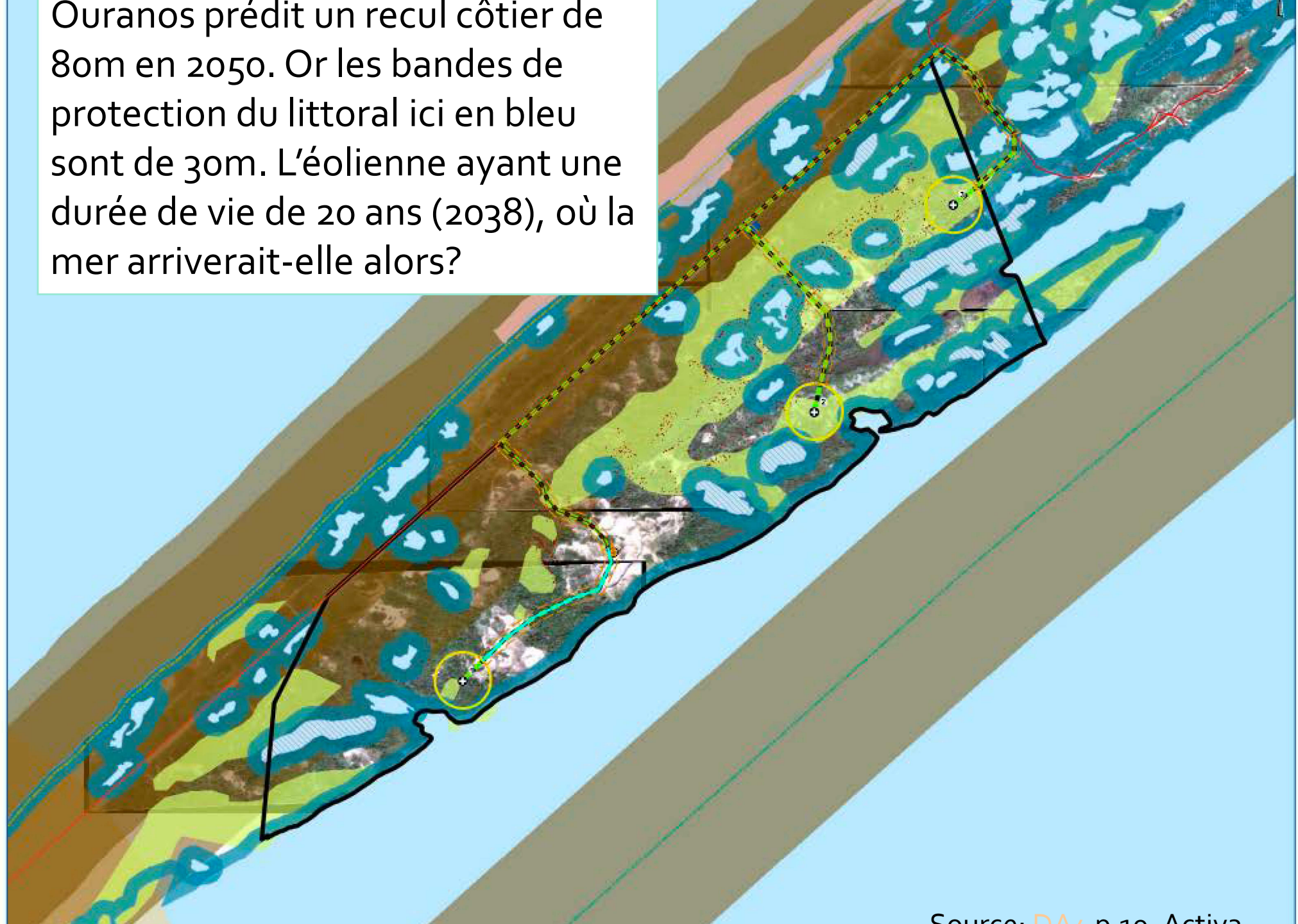
5.2.1. Oui au développement éolien, mais à certaines conditions

Il nous apparaît clair que les participants sont favorables au développement de l'énergie éolienne aux Îles, dans les limites du cadre proposé par la Municipalité, mais à certaines conditions :

- Que la population soit consultée, y inclus lors de projets spécifiques;
- Que la démarche soit transparente;
- Que le développement soit ordonné et son envergure contenue;



Ouranos prédit un recul côtier de 80m en 2050. Or les bandes de protection du littoral ici en bleu sont de 30m. L'éolienne ayant une durée de vie de 20 ans (2038), où la mer arriverait-elle alors?



Carte 4 Empiètement des infrastructures du projet sur les contraintes environnementales

PROJET

- Mât de mesure météorologique
- Site potentiel d'éolienne
- Poste élévateur
- Réseau collecteur
- Chemin d'accès existant
- Chemin d'accès à construire
- Emprise au sol (chemin d'accès - 25 m)
- Aire de travail (60m centré sur l'éolienne)
- Zone d'implantation potentielle

CONTRAINTES

- Répartition réelle du corème de Conrad (2016)
- Habitat du corème de Conrad (1995)
- Habitat d'espèce faunique à statut précaire (pluvier siffleur)
- Habitat d'espèce faunique à statut précaire (grèbe esclavon)
- Cours d'eau et étendus d'eau (30 m)
- Route publique (250 m) et sentier (200 m)
- Bâtiment (750 m)

TERRITOIRE

- Sentier de motoneige
- Sentier de VTT
- Route

MILIEU NATUREL

- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- Milieu humide



Projection NAD 1983 UTM 20

Sources : CANVEC (2015), Google Satellite (2007), Activa Environnement

4.4. Carence d'information

Hydro-Québec a offert une présentation qui avait pour sujet le développement de l'énergie éolienne au Québec. Elle abordait de façon générale les développements récents et anticipés sur le territoire continental québécois. Aucun échange d'information n'était prévu quant à l'implantation de cette forme d'énergie aux Îles-de-la-Madeleine.

La commission déplore le manque d'information tant sur les intentions d'Hydro-Québec relativement au développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine que sur la faisabilité technique du scénario le plus souvent proposé soit le couplage éolien-diésel.

Également, la commission a demandé à Hydro-Québec des données sur l'exploitation de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine que la société d'état s'est dite dans l'impossibilité de produire.

Du point de vue de la Municipalité des Îles, on ne possède pas toute l'information nécessaire pour définir des critères d'emplacement des éoliennes sur le territoire comme l'inventaire des milieux sensibles du point de vue environnemental, du paysage ou des zones de préservation patrimoniales.

Les participants aux audiences ont également fait état des limites de leurs connaissances en ce domaine. Ils ont demandé que la Municipalité des Îles se donne les moyens de se procurer toute l'information nécessaire tant pour se donner un cadre de développement balisé que pour choisir de façon éclairée les divers scénarios qui pourraient s'offrir à elle.





5. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine interpelle deux acteurs-clé, Hydro-Québec et le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), afin de les associer comme partenaires dans ce dossier et de se donner les moyens d'aller chercher l'ensemble des informations et connaissances pertinentes au développement local de l'énergie éolienne, pour l'aider à prendre les bonnes décisions dans ce dossier.

6. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine élabore une politique en matière de développement local de l'énergie éolienne. Cette politique devra s'appuyer entre autres sur les résultats de la consultation publique et les recommandations publiées par le ministère des Affaires Municipales et des Régions⁶;

7. Que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine se dote des outils nécessaires pour déterminer, dans un premier temps, la recevabilité des projets de développement d'énergie éolienne dans le cadre de la politique et, le cas échéant, pour les analyser au moyen d'un processus d'évaluation suivant des critères précis;

Potentiel d'implantation d'éoliennes aux îles de la Madeleine

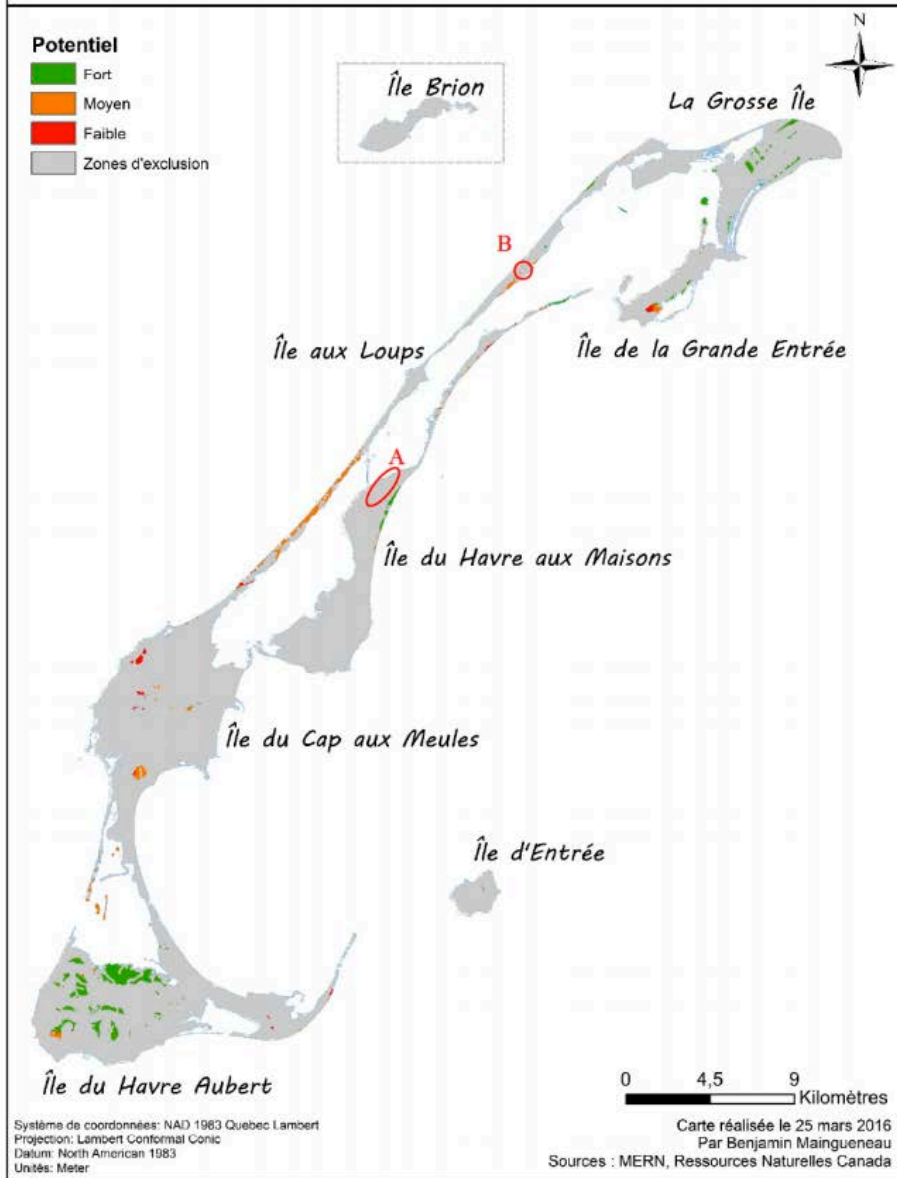


Figure 20 : Carte du potentiel

Publication de l'essai de Benjamin Maingueneau *Analyse multicritère pour l'implantation d'éoliennes aux îles de la Madeleine, 2016*

- A-t-on mené une telle étude localement?
- Où va-t-on implanter les prochaines éoliennes?

Source:

http://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/9440/Maingueneau_Benjamin_MSc_2016.pdf?sequence=1

1.1 HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE DE ZONAGE PERMETTANT L'ÉOLIEN AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Le développement de l'énergie éolienne aux Îles-de-la-Madeleine remonte aux années 1970 quand Hydro-Québec y implanta une éolienne expérimentale à axe vertical de 230 kW en 1977. Cette éolienne a été démantelée au courant des années 1980. Puis, au début des années 2000, soit en 2003, Hydro-Québec a élaboré un projet de parc éolien sur l'île d'Entrée. Ce projet fut abandonné en 2005 devant l'opposition ferme des habitants de cette île de l'archipel. Dans la foulée, les élus municipaux ont souhaité se donner un cadre de développement de l'éolien sur le territoire de l'archipel en mettant sur pied une consultation publique sur le développement de l'énergie éolienne aux Îles en mars 2007.

Dans le cadre de ces consultations, une majorité de la population madelinienne s'est dite favorable à un projet de développement éolien, soulignant qu'un tel développement assurerait une sécurité d'approvisionnement énergétique. Deux sites furent privilégiés : le site de la Cormorandière et le site de la Dune-du-Nord. Le site de la Cormorandière se révéla trop près de l'aéroport des Îles-de-la-Madeleine et, pour des raisons de sécurité, on retira cette zone des affectations vouées au développement éolien. Le site de la Dune-du-Nord, quant à lui, fut inscrit au schéma d'aménagement de l'agglomération, puis dans les règlements de zonage de la municipalité. Cette inscription au schéma d'aménagement fit l'objet d'une consultation interministérielle au terme de laquelle on estima cette affectation du territoire conforme aux orientations gouvernementales.

Complément d'histoire

HQ débute un projet d'éolienne à l'île d'Entrée sans consultation adéquate de la population, refus social.

2004

Règlement de zonage: Site de la Cormorandière visé pour l'éolien, mais refus de NAV-Canada.

2012

Déversement oléoduc HQ

2014

Appel de proposition « de facto suspendu » par la protection de l'habitat du corème de conrad.

2015

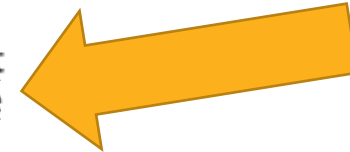
Historique de l'éolien aux Îles-de-la-Madeleine

- 1975** - Les premiers essais québécois d'éoliennes ont été réalisés aux Îles-de-la-Madeleine.
- 1998** - Le premier parc éolien québécois voit le jour sur le continent.
- 2003** - Le gouvernement adopte une nouvelle politique énergétique, laquelle constitue le lancement réel de l'industrie avec un appel d'offres de 1 000 mégawatts (MW).
- 2007** - Une importante consultation publique locale conduit de la pertinence du développement de l'éolien aux Îles.
- 2012-2013** - Une modification du schéma d'aménagement et du règlement de zonage identifie une zone de la Dune du Nord comme site éolien.
- 2015** - HDQ lance un appel de propositions pour un contrat d'approvisionnement de 6 MW d'énergie éolienne pour 20 ans.

Source: Magazine les Îles, juillet 2016

<http://www.ilesdelamadeleine.com/2016/07/projet-de-parc-eolien-12-000-tonnes-de-moins-de-ges-aux-iles-de-la-madeleine/>

L'implantation d'éoliennes est un défi important, particulièrement dans un milieu aussi restreint et pittoresque que l'archipel madelinot. C'est pourquoi des consultations publiques ont été organisées afin de dégager un consensus sur l'emplacement du site. C'est le secteur de la Dune du Nord, situé entre la Pointe-aux-Loups et la Grosse-Île, qui a été choisi. Il s'agit d'une portion du milieu dunaire qui est assez large et stable en plus d'être située près de la route et de la ligne de transport d'Hydro-Québec. Le site choisi se situe à proximité des installations industrielles de Mines Seleine. La Municipalité a fait ce choix conformément aux aspirations et aux orientations de la communauté en matière d'harmonisation des usages. Elle a alors obtenu toutes les approbations gouvernementales requises du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) qui a lui-même consulté les autres ministères concernés, dont celui du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).



Source: Magazine les Îles.

<http://www.ilesdelamadeleine.com/2016/07/projet-de-parc-eolien-12-000-tonnes-de-moins-de-ges-aux-iles-de-la-madeleine/>

Projet d'implantation du parc éolien sur la Dune-du-Nord



Une approche de précaution ou une présomption d'innocence?

« Les éoliennes seront implantées à proximité, tout en évitant l'aire de répartition du corème de Conrad »

DA4 P.4, 2.1 Activa

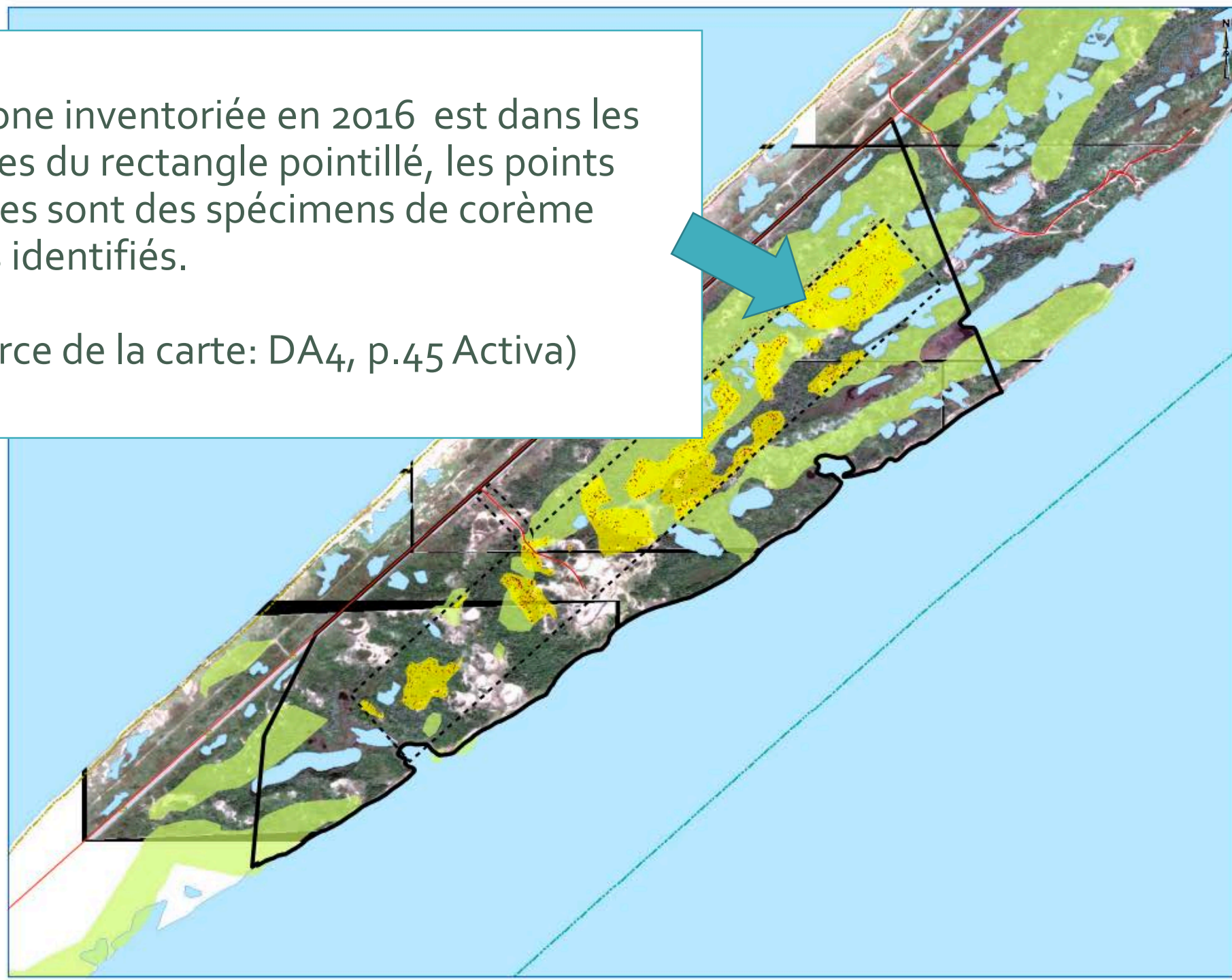
« Un inventaire du corème de Conrad réalisé en 2016 a permis d'en déterminer la répartition dans la zone visée pour le projet »

DA4 P.5 Activa



La zone inventoriée en 2016 est dans les limites du rectangle pointillé, les points rouges sont des spécimens de corème alors identifiés.

(Source de la carte: DA4, p.45 Activa)



DEMANDE D'AUTORISATION

Régie intermunicipale de l'énergie
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Projet éolien Îles-de-la-Madeleine

Carte 2 Répartition du corème de Conrad

PROJET

- Zone d'implantation potentielle
- Zone d'inventaire du corème de Conrad (2016)

CONTRAINTES

- Répartition réelle du corème de Conrad (2016)
- Habitat du corème de Conrad (1995)
- Habitat du corème de Conrad (2016)

TERRITOIRE

- Sentier de motoneige
- Sentier de VTT
- Route

MILIEU NATUREL

- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- Milieu humide



Projection NAD 1983 UTM 20

Sources : CANVEC (2015), SCLM (2016), Google Satellite (2007),
Activa Environnement

Carte préparée par : Christine Lamoureux, biol.
Projet : E1710-06/12333
21 mars 2017

ACTIVA
ENVIRONNEMENT

Il n'y a presque pas de point rouge dans les sites d'implantation éolienne... donc il n'y a pas de corème aux sites visés?

(Source de la carte: DA4, p.49 Activa)



DEMANDE D'AUTORISATION

Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Projet éolien Îles-de-la-Madeleine

Carte 4 Empiètement des infrastructures du projet sur les contraintes environnementales

PROJET

- Mât de mesure météorologique
- Site potentiel d'éolienne
- Poste élévateur
- Réseau collecteur
- Chemin d'accès existant
- Chemin d'accès à construire
- Emprise au sol (chemin d'accès - 25 m)
- Aire de travail (80m centré sur l'éolienne)
- Zone d'implantation potentielle

CONTRAINTES

- Répartition réelle du corème de Conrad (2016)
- Habitat du corème de Conrad (1995)
- Habitat d'espèce faunique à statut précaire (pluvier siffleur)
- Habitat d'espèce faunique à statut précaire (grèbe esclavon)
- Cours d'eau et étendue d'eau (30 m)
- Route publique (250 m) et sentier (200 m)
- Bâtiment (750 m)

TERRITOIRE

- Sentier de motoneige
- Sentier de VTT
- Route

MILIEU NATUREL

- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- Milieu humide

0 82,5 125 250 375 500 m

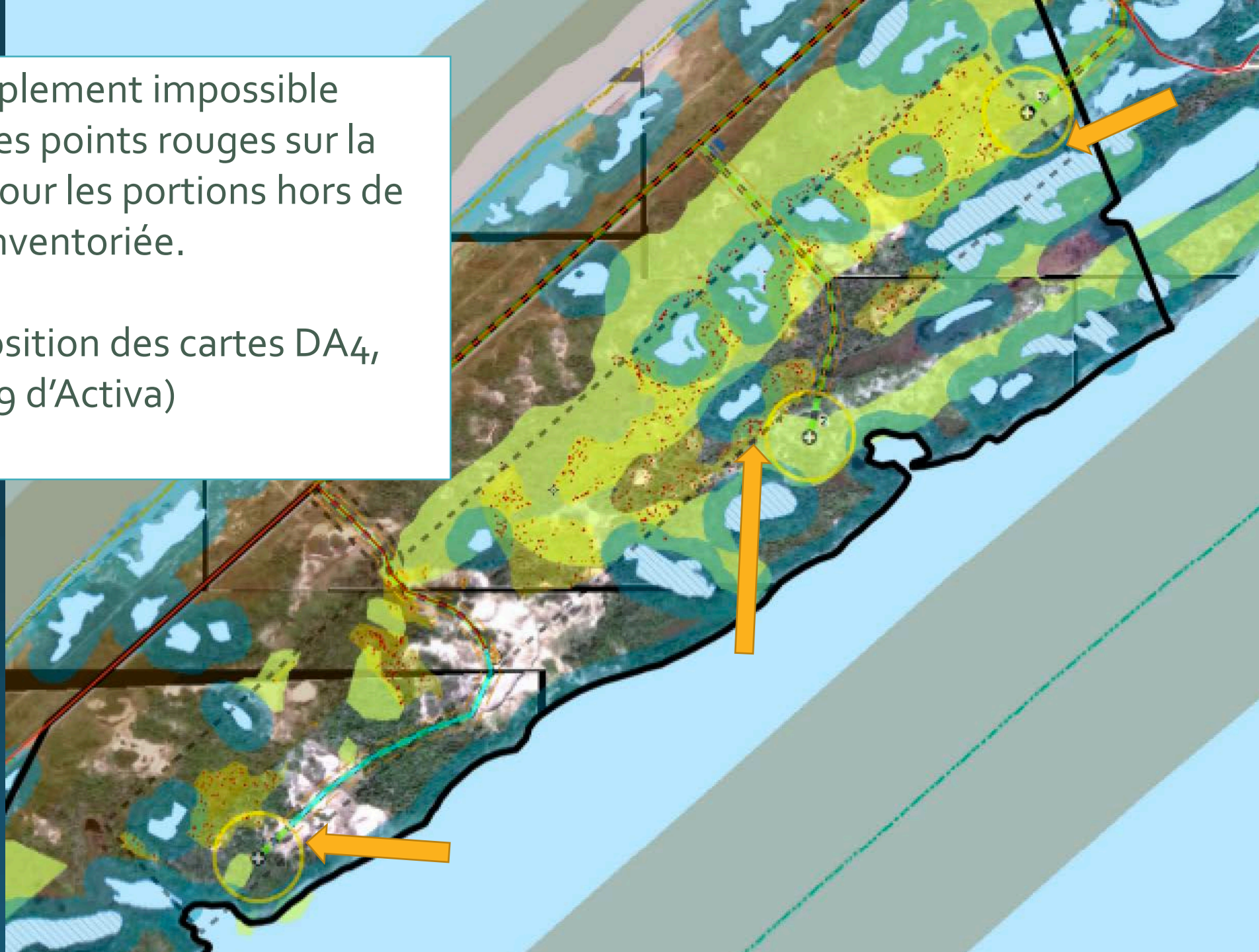
Projection NAD 1983 UTM 20

Sources : CANVEC (2015), Google Satellite (2007), Activa Environnement

Carte préparée par : Christine Lamoureux, biol.
Projet : E1710-06/12333
21 mars 2017

Il est simplement impossible
d'avoir des points rouges sur la
carte... pour les portions hors de
la zone inventoriée.

(Superposition des cartes DA₄,
p.45 et 49 d'Activa)



Un habitat protégé... comme un cheveu sur la soupe

1.3 RAPPEL DU STATUT DE PROTECTION D'HABITAT FLORISTIQUE

Un habitat floristique créé en vertu du *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats* vise la protection d'une ou de plusieurs espèces floristiques désignées menacées ou vulnérables. Les habitats floristiques ainsi créés sont des territoires protégés qui abritent au moins une espèce floristique désignée menacée ou vulnérable, et qui sont identifiés à l'article 7 du *Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats*. L'article 17 de la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* (LEMV) mentionne que les activités susceptibles de modifier les processus écologiques en place, la diversité biologique présente et les composantes chimiques ou physiques propres à cet habitat sont interdites. Par conséquent, aucune activité humaine entraînant une modification du sol, de l'écoulement de l'eau ou du couvert végétal n'y est permise.

Source: [DA4](#) p.6 Activa

Dépôt des soumissions pour l'appel de propositions A/P2015-01

Hydro-Québec Distribution doit reporter d'une année la date de dépôt à la demande de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine

Hydro-Québec Distribution annonce qu'elle doit reporter d'une année de la date de dépôt des soumissions de l'appel de propositions A/P 2015-01 pour l'achat d'un bloc d'énergie éolienne produite par un parc d'une puissance installée recherchée de 6 MW, un parc dont la production sera à terme intégrée au réseau des Îles-de-la-Madeleine. Ce report survient à la demande de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et devrait permettre à la Régie d'identifier et de confirmer un site d'implantation des éoliennes de même que de permettre conséquemment aux intéressés de préparer leurs soumissions.

La raison du report demandé est que le site initialement choisi par la Régie ne répond pas à certains critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en ce qui concerne la protection d'espèces florales.

Hydro-Québec Distribution rappelle que l'appel de propositions a été lancé le 23 octobre dernier pour sélectionner un promoteur qui assurera le développement, la construction et l'exploitation d'un parc éolien, utilisant une technologie éprouvée, dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement en électricité d'une durée de 20 ans, en partenariat avec le milieu local.

Hydro-Québec Distribution invite les intéressés à soumissionner à consulter son site Web à l'adresse suivante pour de plus amples informations.

www.hydroquebec.com/distribution/fr/marchequebécois

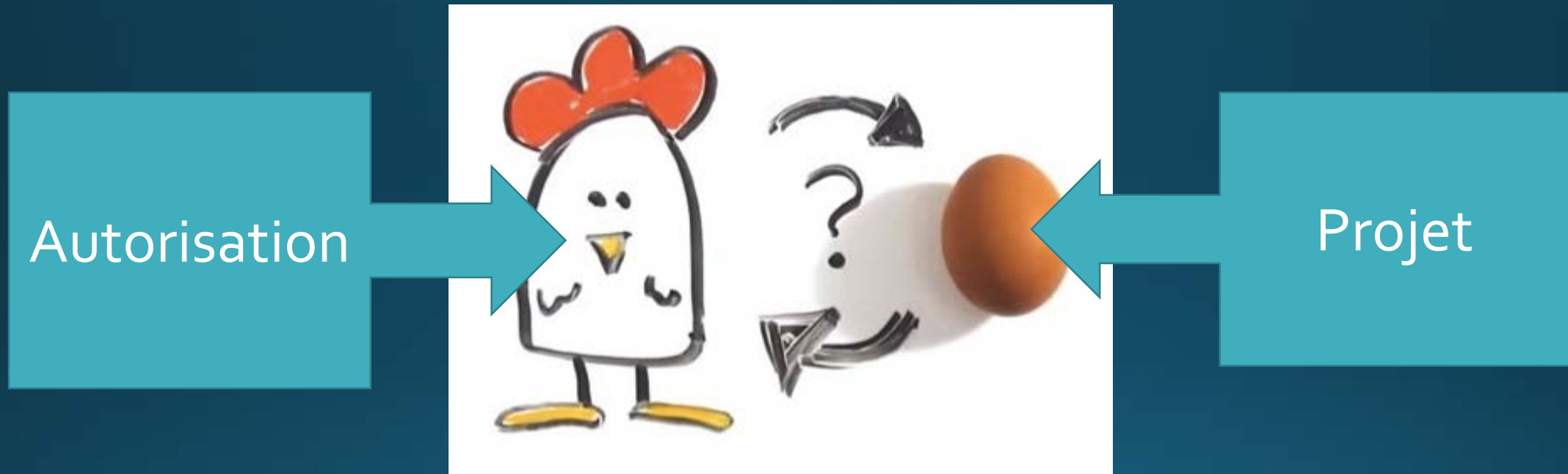
Source:
<http://nouvelles.hydroquebec.com/fr/communiqués-de-presse/951/hydro-quebec-distribution-doit-reporter-dune-année-la-date-de-dépôt-à-la-demande-de-la-regie-intermunicipale-de-lenergie-gaspésieiles-de-la-madeleine/>

Mais... que s'est-il donc passé?

- Pourquoi le schéma d'aménagement de l'agglomération a-t-il été accepté par le MDDELCC?

Délais et cafouillage

L'œuf ou la poule?

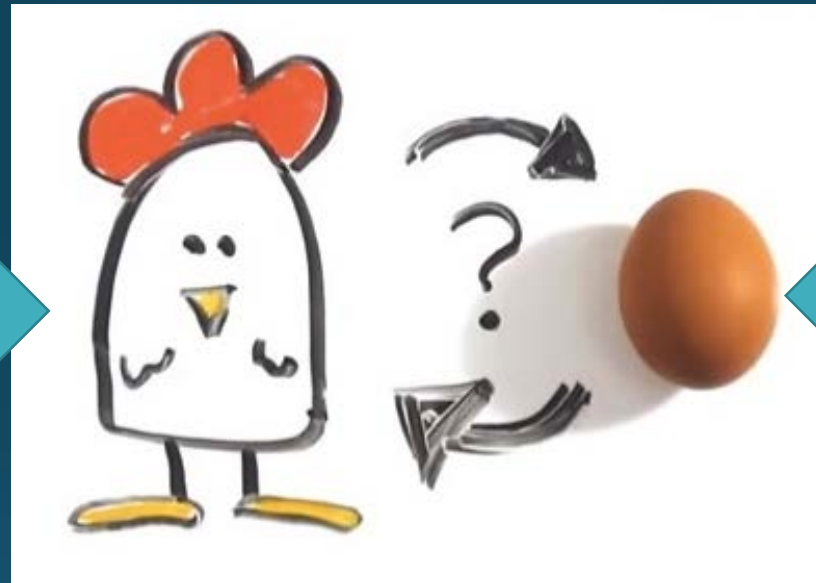


Crédit image: <http://fr.ubergizmo.com/poule-oeuf>

Pas de projet, pas d'autorisation. Pas d'autorisation, pas de projet.

Même dynamique appliquée à un projet alternatif hors habitat du corème

Dépôt de projet



Garantie

Crédit image: <http://fr.ubergizmo.com/poule-oeuf>

Pas de garantie, pas de dépôt de projet.
Pas de dépôt de projet, pas de garantie.

Hiver 2016

- Le producteur Tugliq monte un projet éolien hors habitat protégé en partenariat avec Mines Seleine.

Été 2016

- Tugliq, lobbyiste enregistré, présente son intention de projet au MERN, au député Chevarie à la municipalité de Grosse-Île, au maire et président de la CMI, aux groupes environnementaux locaux ainsi qu'à HQ (Alain Sayeh HQD, 21 juillet 2016).
- La CMI refuse de considérer cette proposition de projet, celui-ci ne respectant pas son schéma d'aménagement établi selon la volonté de « la communauté ».
- Parallèlement, la RÉIGÎM a demandé une dérogation au MDDELCC, sollicite l'appui des groupes environnementaux locaux et entreprend une campagne de communication sur le projet de la Dune-du-Nord à l'été 2016.



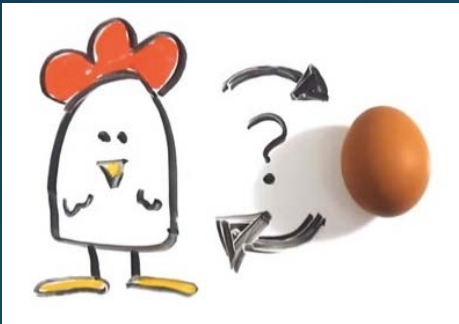
Image: <http://www.ilesdelamadeleine.com/2016/07/projet-de-parc-eolien-12-000-tonnes-de-moins-de-ges-aux-iles-de-la-madeleine/>

Été 2016

- Craignant que cette nuisible ambiance compétitrice ne compromette les deux projets, l'AMSEE en appelle à l'ouverture de tous les acteurs pour *lever les obstacles à l'introduction des énergies renouvelables aux Îles-de-la-Madeleine* et demande à HQ de bonifier son appel d'offre: inclure d'autres sites, plus de kW/h et stockage.

(Voir communiqué <https://amsee.ca/2016/08/18/lamsee-demande-plus-douverture-dans-le-dossier-de-leolien-aux-iles-de-la-madeleine/>)

- HQ demeure passif et refuse de modifier le site de l'appel d'offre puisque celui-ci est déterminé par « le milieu ». L'AMSEE reçoit verbalement une *fin de non recevoir* pour les autres éléments de sa demande.



- Le projet de Tugliq ne répondant pas aux critères de l'appel d'offre, il ne peut déposer son projet alternatif. Il ne peut déposer son projet sur le site visé non plus puisque l'appel est «suspendu» de facto par la loi sur les espèces vulnérables.

Crédit image:

<http://fr.ubergizmo.com/poule-oeuf>

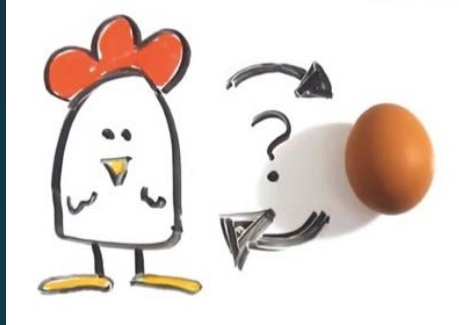
des éoliennes sur le terrain de Mines Seleines, pour vendre son électricité à la société d'État.

Tugliq n'a pas été joint pour expliquer pourquoi son projet n'avait pas été déposé.

Selon le porte-parole de la société d'État, Marc-Antoine Pouliot, Hydro-Québec souhaite se concentrer surtout sur l'appel de propositions pour le projet qui sera installé sur la dune du Nord.

Marc-Antoine Pouliot précise qu'Hydro-Québec a un seul partenaire pour ce projet, soit la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie et des Îles. En fait, selon le porte-parole, si l'entreprise Tugliq n'a pas l'intention d'ériger ses éoliennes sur le site désigné par la municipalité, elle ne pourra pas vendre son électricité à Hydro-Québec.

2016



Crédit image:

<http://fr.ubergizmo.com/poule-oeuf>

- Or, l'article 74.3 de la Loi sur la Régie de l'Énergie permet à HQ d'acheter son électricité de source renouvelable *sans appel d'offre si le gouvernement fixe par règlement une capacité maximale de production de l'installation.*
- Mais le député Chevarie de l'Ass. Nat. affirme ne pouvoir proposer un tel règlement puisqu'il n'y a « pas de projet ».
- La proposition de Tugliq n'ayant ainsi aucune garantie préalable d'achat d'électricité ne peut être financée hors de l'appel d'offre de HQ...
- Il n'y a donc « qu'un seul projet » selon le discours officiel de HQ, RÉIGÎM, CMÎ, Député, etc.

5.14 Est-ce qu'Hydro-Québec convient que les deux projets d'éoliennes ne sont pas mutuellement exclusifs?

Original : 2017-03-14

**HQD-3, document 7
Page 20 de 32**



**R-3986-2016
Réponses à la demande de renseignements n° 1
du ROÉÉ**

Réponse :

- 1 **Le Distributeur ne peut répondre à une question hypothétique. Les détails sur**
- 2 **ces éventuels projets ne sont pas encore connus.**

5.15 Est-ce qu'Hydro-Québec convient qu'advenant un règlement du gouvernement qui fixerait la capacité maximale de production des centrales éoliennes, le projet d'éolienne de Mines Seleine serait réalisable sous l'angle de l'article 74.3 de la Loi sur la Régie de l'énergie?

Réponse :

3 **Le Distributeur ne peut répondre à une question hypothétique.**

5.18 Hydro-Québec exclut-elle le stockage d'électricité de son appel de propositions A/P 2015-01 (références iv et ix)?

Réponse :

2 **Comme le prévoit le document d'appel de propositions, le Distributeur désire**
3 **conclure un contrat d'approvisionnement en électricité produite à partir d'un**
4 **parc éolien de 6 MW et ne demande pas l'utilisation d'unités de stockage**
5 **d'énergie. Ce parc éolien sera intégré au réseau des Îles-de-la-Madeleine.**

Discours officiel de HQ sur la transition du réseau

Plan HQ 2016-2020 :
conversion progressive des réseaux autonomes

- Aux Îles:
 - Phase 1 : intégration éolienne « en cours », d'ici 2020.
 - Phase 2 : lancer un appel de proposition d'ici 2020 pour la future conversion de la centrale, en parallèle de l'étude de faisabilité menée par HQ pour alimenter l'archipel par câble.

Conversion des réseaux autonomes

Calendrier de lancement des appels de propositions

ANNÉE	CENTRALE	HORIZON DE MISE EN SERVICE
En cours	Îles-de-la-Madeleine (éolien)	2020
2016	Kuujuarapik Tasiujaq Obedjiwan	2020
2017	Kangiqsujaq La Romaine Salluit Umiujaq	2019 2020
2018	Inukjuak Kangiqsuajuaq Kuujuuaq Puvirnituq	
2019	Îles-de-la-Madeleine (conversion) Akulivik Ivujivik Kangirsuk Port-Ménier	Après 2020
2020	L'Île-d'Entrée Quaqtaq Clova Aupaluk	

Modalités de réalisation des projets

- > Priorisation des appels de propositions en fonction de la fin de vie utile prévue des centrales, des ajouts de puissance requis et des possibilités de conversion.
- > Partenariats entre les promoteurs et les communautés.
- > Mise en concurrence des projets (acceptabilité locale, coûts).
- > Prise en compte des particularités des réseaux et des besoins de chaque communauté en vue de choisir les solutions technologiques les mieux adaptées:
 - Ex. : mise à profit des dernières innovations (couplage avec des énergies renouvelables, stockage d'énergie), gaz naturel liquéfié, biomasse, raccordement au réseau principal.

Hydro-Québec



Catherine Bujold, porte-parole, Hydro-Québec Photo : ICI Radio-Canada

La conseillère d'Hydro-Québec en relations avec le milieu, Catherine Bujold, rappelle qu'aucune décision n'a encore été prise et assure que les gens seront d'abord rencontrés.

« Hydro-Québec tient toujours compte, dans l'ensemble de ses projets, de trois grandes considérations, et l'acceptabilité sociale en fait partie. Oui, il y a l'environnement, oui, il y

a la rentabilité, mais il est certain qu'il y aura beaucoup d'échanges avec le milieu d'ici 2019 à ce sujet », assure-t-elle.

Le PDG d'Hydro-Québec, Éric Martel, est attendu aux Îles bientôt pour discuter avec les autorités, et ces préoccupations seront abordées.

D'après les informations de Line Danis

Source:
Radio-Canada,
20 juin 2016

<http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/788543/chambre-commerce-iles-madeleine-conversion-centrale-thermique>

Table d'échange HQ-CMÎ:

Selon les représentants de la municipalité des Îles-de-la-Madeleine, aucun scénario de conversion ne se négocie à cette table, aucune décision ne se prend.

Selon la responsable des communications de HQ, le but de cette table est d'établir les « contraintes du milieu » pour les inclure à l'appel de proposition de conversion de la centrale.

Qu'en est-il?

4.1. Îles-de-la-Madeleine

18 En octobre 2015, le Distributeur a procédé au lancement d'un appel de propositions visant
19 un bloc d'énergie éolienne d'une puissance installée de 6 MW au réseau des Îles-de-la-
20 Madeleine. La mise en service des éoliennes est prévue à l'horizon 2020.

21 De plus, dans l'optique de poursuivre la conversion des Îles-de-la-Madeleine, le Distributeur
22 a entamé deux processus en parallèle.

23 D'une part, le Distributeur a lancé en 2016 une étude d'avant-projet visant le raccordement
24 du réseau des Îles-de-la-Madeleine (Cap-aux-Meules) au réseau intégré d'Hydro-Québec.
25 Cet avant-projet a pour but de préciser le niveau des investissements qui serait requis pour
26 réaliser un tel projet, lequel consisterait à relier deux circuits de câbles sous-marins à des
27 postes convertisseurs qui seraient situés à Percé et à Cap-aux-Meules.

28 D'autre part, le Distributeur prévoit lancer un appel de propositions afin d'évaluer si une
29 solution alternative au projet de raccordement serait plus avantageuse. À cet effet, une table
30 d'échange, regroupant le Distributeur et des acteurs de la municipalité, a été mise en place
31 dans le but de comparer d'autres solutions au raccordement ou au statu quo. Ces échanges
32 débuteront en novembre 2016 et s'échelonneront jusqu'à la fin de 2017.

¹ Voir la page 24.

5.10 À la référence (i), Hydro-Québec mentionne que les promoteurs qui répondront aux appels de proposition « devront satisfaire [...] aux exigences du milieu local [portant] [...] notamment sur la localisation géographique, le type de partenariat, les retombées locales ainsi que sur l'acceptabilité sociale ». Comment les exigences du milieu local seront-elles mesurées par Hydro-Québec? Veuillez fournir le cas échéant la liste des critères permettant d'évaluer les exigences du milieu local.

Réponse :

1 Le respect des exigences du milieu local par les promoteurs sera confirmé
2 aux promoteurs et au Distributeur par le milieu local à travers la table
3 d'échange et par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie Îles-de-la-
4 Madeleine.

5.11 À la référence (i), Hydro-Québec indique qu'elle désire « évaluer si une solution alternative au projet de raccordement serait plus avantageuse ». Quelle devrait être la nature de cette solution alternative selon Hydro-Québec (géothermie, marée motrice, biomasse, etc.)?

Réponse :

5 Ces autres solutions sont présentement à l'étude à la table d'échange
6 regroupant le Distributeur et des acteurs de la municipalité.

La population ne sera pas consultée par HQ pour convertir la centrale.

HQ s'en remet totalement à la CMÎ pour représenter la communauté et pour gérer les aspects liés à l'acceptabilité sociale.

Les «exigences du milieu local»...

- Mais alors comment seront-elles déterminées par la CMÎ, dans le cas de ce deuxième appel de proposition?

L'AMSÉE craint que la consultation sur les enjeux énergétiques ne soit utilisée pour justifier les actions à venir de la CMÎ alors que HQ n'y a pas participé et n'a pas présenté de scénarios conversion.

- Comment la CMÎ peut-elle se prémunir de se retrouver en situation de conflit d'intérêt lors de telles démarches avec HQ ?

L'AMSÉE craint que les façons de faire actuelles de HQ rendent les autorités municipales du Québec vulnérables à une situation de conflit d'intérêt, les potentielles redevances et retombées pouvant contrecarrer la volonté de la population ou la protection de l'environnement.



ASSOCIATION MADELINIENNE POUR LA
SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

L'AMSÉE précisera ses orientations dans son mémoire à la lumière des informations obtenues à la présente consultation.

Pistes de réflexion : conditions pour un appui

1. Rigueur

- Des décisions basées sur la sciences
- Des critères objectifs de sélection
- Un inventaire complet au site visé
- Une prise en compte de l'érosion et de la montée des eaux
- Un projet soumis à l'évaluation

2. Rétablir la confiance

- Une protection contre les conflits d'intérêts
- La transparence des processus
- Collaboration avec les acteurs du milieu
- Information complète et opportune

3. Compensation

- Le démantèlement de l'éolienne de la Cormorandière
- Le dézonage industriel de la Cormorandière (ie1)
- Le réinvestissement des économies effectuées par HQ et des redevances de la CMÎ en efficacité énergétique, économie d'énergie et soutien aux énergies renouvelables

4. Approche globale et intégrée

- Une prévision d'augmentation de la pénétration éolienne et d'agrandissement du parc éolien
- Une prise en compte de la conversion de la centrale dans l'évaluation des avantages et inconvénients du projet

Pistes de réflexion...

L'AMSÉE recommande :

- Un BAPE sur la transition énergétique des Îles-de-la-Madeleine
- Une implication du MERN et de TÉQ dans les réseaux autonomes
- Une adhésion municipale et gouvernementale à la démarche QUEST
- La création d'une Table de concertation sur la transition énergétique des Îles-de-la-Madeleine



ASSOCIATION MADELINIENNE POUR LA
SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Présentation du 3 mai 2017

Par Natalia Porowska,
Camille Heidelberger
et Marianne Papillon